Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_09-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 09

Développement économique
Acquisition du bâtiment « Abri'Tech » par la Communauté de communes du Val d'Amboise en vue de la création d'un hôtel d'entreprises

Monsieur Lionel LEVHA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5214-16 et L. 1511-1 et suivants ;
Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique ;
Vu l'avis des domaines en date du 28 juillet 2026 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_09-DE

Vu l'offre de vente portant sur l'immeuble situé 12 rue Jules Hiron 37530 Nazelles-Négron, cadastré section D 3513, appartenant à SCI 2 ANGL.

Afin de répondre aux besoins croissants des entreprises du territoire en matière de locaux d'activités, la Communauté de communes du Val d'Amboise envisage l'acquisition du bâtiment d'activités ABRITECH situé sur la ZAC Saint-Maurice à Nazelles-Négron.
Cet ensemble immobilier, d'une surface d'environ 660 m², comprenant une partie bureaux de 170 m², un atelier de 150m² et 3 ateliers de 112 m² chacun, implanté sur une parcelle de 3 193 m² cadastrée D3326B, est proposé à la vente au prix de 705 000 € HT net vendeur.

L'acquisition comprend également le mobilier et les aménagements existants pour un montant de 13 000 € HT net vendeur, soit un coût total de 718 000 € HT net vendeur.
Compte tenu de sa configuration et de sa localisation, ce bâtiment est particulièrement adapté à l'accueil d'un hôtel d'entreprises. Il permettra d'accompagner les entreprises dans leur phase de croissance après leur sortie de pépinière et de renforcer l'offre de locaux économiques disponible sur le territoire.

Cette opération participe pleinement aux objectifs communautaires de soutien à l'activité économique, d'accompagnement des parcours résidentiels des entreprises et de développement de l'emploi local.

Considérant que la Communauté de communes exerce sa compétence en matière de développement économique et mène depuis plusieurs années une politique d'accompagnement à la création et au développement des entreprises du territoire.

Considérant que La Communauté de communes du Val d'Amboise dispose actuellement d'une pépinière d'entreprises « Pep'it » permettant l'accueil et l'accompagnement des jeunes entreprises durant leur phase de démarrage.

Considérant que les entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises « Pep'it » expriment régulièrement un besoin de locaux adaptés pour poursuivre leur développement à l'issue de leur période d'hébergement.

Considérant qu'il apparaît nécessaire de compléter l'offre immobilière économique du territoire par la création d'un hôtel d'entreprises destiné à accueillir les entreprises en phase de croissance et à favoriser leur maintien sur le territoire communautaire.

Considérant que cette opération s'inscrit dans la continuité du parcours résidentiel des entreprises mis en place par la Communauté de communes, depuis la création de l'entreprise jusqu'à son développement.

Considérant que la création d'un hôtel d'entreprises contribuera au renforcement de l'attractivité économique du territoire, au maintien et à la création d'emplois ainsi qu'au développement du tissu entrepreneurial local.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_09-DE

Ci-dessous plan de financement du projet d'achat :

Plan de financement hôtel d'entreprises HT			
Dépenses	**Montant €**	**Ressources**	**Montant €**
Achat	705 000,00	CCVA (autofinancement)	315 545,50
Mobilier	13 000,00	Subvention CRST	174 894,50
Travaux (cloisonnement bureaux, outil de contrôle d'accès + changement de destinations de certains espaces)	65 000,00		
Total achat + travaux HT	783 000,00	Emprunt	350 000,00
Estimation des frais de notaire	57 440,00		
Total HT + frais de notaire	**840 440,00**		**840 440,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'acquisition de l'immeuble situé sur la ZAC Saint-Maurice à Nazelles-Négron, cadastré D3326B, appartenant à la SCI ang2L-Invest, pour un montant de 718 000 € HT.
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes du Val d'Amboise.
- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-président en charge de la vie économique, des parcs d'activités, du commerce-artisanat-tourisme, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.